

<i>Réservé au Service Officiel</i> Dossier reçu et enregistré à : le : sous le N° :

**COMITÉ PERMANENT INTER-ÉTATS
DE LUTTE CONTRE LA SÉCHERESSE
DANS LE SAHEL**

INSTITUT DU SAHEL

COMITÉ SAHÉLIEN DES PESTICIDES

ANNEXE V

Formulaire de demande de modification d'homologation d'une spécialité agropharmaceutique

1	Nom et adresse du requérant :	
	Tél: <input type="text"/>	Fax: <input type="text"/>
		Email: <input type="text"/>
2	Nom et adresse du formulateur de la spécialité :	
3	Nom et adresse du propriétaire de la marque :	
4	Appellation commerciale de la spécialité :	
5	Forme sous laquelle la spécialité est présenté (formulation) :	
6	Nature de l'action (insecticide, fongicide, herbicide, etc. :	
7	Modifications envisagées	
7.1	Modification de l'appellation de la spécialité :	
7.2	Modification(s) de la formulation	
7.2.1	Composition détaillée précédemment homologuée :	
7.2.2	Composition détaillée proposée à	

	l'homologation :	
7.3	Modification(s) des modalités d'emploi	
7.3.1	Usages homologués pour lesquels il est rproposé une modification de modalités d'emploi (préciser pour chaque usage le type d'homologation (APD, APDE, APV, homologation) ainsi que le numéro et la date d'homologation) :	
7.3.2	Modalités d'emploi précédemment homololguées pour ces usages :	
7.3.3	Nouvelles modalités d'emploi proposées à l'homologation pour ces usages :	
8	Toxicité aiguë de la spécialité et classe de la toxicité de la spécialité (en cas de modification de la formulation):	
9	Durée limite de conservation de la spécialité (en cas de modification de la formulation) :	

Le demandeur s'engage :

- à fournir en temps utile au Comité Sahélien des Pesticides tous renseignements recueillis postérieurement à la demande d'homologation de nature à imposer une ré-évaluation de l'homologation ;
- à signaler tout changement de distributeur ;
- à renouveler les échantillons déposés dès leur date de péremption

Date :

Signature du Demandeur :